

Montréal, le 25 mars 2024

À : **Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac**

A/S Patricia Tessier, Directrice du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable

De : **Yves-Olivier Palardy**, directeur de projets (Apur)

Laurence Nault, urbaniste et chargée de projets (Apur)

Jordan Larabie, professionnel en urbanisme (Apur)

Gabriel Montano, urbaniste et professionnel en urbanisme (Apur)

Objet : **World Café – Élaboration du plan d'urbanisme et du plan particulier d'urbanisme (PPU)**

Notre dossier : 2210-127

Madame,

Voici le compte rendu de la soirée de consultation portant sur le mandat d'élaboration du plan d'urbanisme et du plan particulier d'urbanisme de Saint-Joseph-du-Lac.

Type de réunion / Date : Soirée de consultation (World Café) / 19 mars 2024

Heure : 19h-21h15

Lieu : Hôtel de Ville de Saint-Joseph-du-Lac (1110, chemin Principal)

Personnes présentes :

Patricia Tessier	Saint-Joseph-du-Lac, Directrice du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
Alexis Latreille	Saint-Joseph-du-Lac, Inspecteur en bâtiment
Stéphane Giguère	Saint-Joseph-du-Lac, Directeur général
Audrey Blanchard	Saint-Joseph-du-Lac, Responsable des communications
Benoit Proulx	Saint-Joseph-du-Lac, Maire
Dan Matondo	Saint-Joseph-du-Lac, Inspecteur en bâtiment
Pascale Plouffe	Saint-Joseph-du-Lac, Adjointe administrative
Laurence Nault	Apur, Urbaniste et chargée de projet
Jordan Larabie	Apur, Professionnel en urbanisme
Gabriel Montano	Apur, Urbaniste et professionnel en urbanisme

Environ 80 participants

Compte rendu :

1. Mot d'ouverture d'Audrey Blanchard (Saint-Joseph-du-Lac)

2. Mot du maire, monsieur Benoit Proulx

3. Présentation par Laurence Nault (Apur)

3.1. Présentation sommaire du PU

3.2. Présentation du PPU

4. Atelier participatif

4.1. Thématique 1 : Portait général

4.1.1. Saint-Joseph-du-Lac en 3 mots :

- Les termes suivants ont été mentionnés à plusieurs reprises : campagne, verger, familiale/milieu familial/, agrotourisme, champêtre, paisible/quiétude, où il fait bon vivre, agriculture vs. urbain,

4.1.2. Résumé des Forces – Faiblesses – Potentiels – Contraintes identifiés :

- Forces : Proximité avec la Ville de Montréal - population engagée, présence du jardins communautaires, proximité des commerces, rond-point commercial, commerces appréciés, services de proximité – Patrimoine bâti
- Faiblesses : Peu homogène (peu de constance architectural) (ne pas répéter le genre d'homogénéité qu'on retrouve à Sainte-Marthe) – trop d'entrée charretières – fluidité difficile – chemin d'Oka bruyant – partage de la route (entre piétons, cyclistes et autos) – manque de pistes cyclables et trottoirs (infrastructures de mobilité actives) – manque de verdure – manque d'âme sur le chemin d'Oka qu'on retrouve dans le noyau villageois – chemin d'oka déstructuré – Peu de diversité des types d'habitations.
- Potentiel : Possible nouveau parc au sud de la 640 – sécuriser la circulation – aménagements pour la mobilité active – Créer des interconnexions actives entre les parcs et espaces verts - Usages touristiques et commerces artisanaux sur chemin d'Oka – développement l'offre en restaurants (autre que de la restauration rapide).

4.1.2.1. Contraintes : Capacité du sol (zones inondable et zones de mouvement de masse) – Chemin d'Oka géré par le MTQ – circulation – Grandes surfaces

minéralisées (stationnements), perdre l'âme de Saint-Joseph-du-Lac, capacité des infrastructures, présence de zones inondables.

4.2. Thématique 2 : Mobilité active

4.2.1. Problématiques évoqués par les participants:

- Circulation trop rapide sur le chemin d'Oka, entrée et sorties des commerces difficiles, diminuer la vitesse à des endroits stratégiques;
- Prévoir des passages piétons surtout près des arrêts d'autobus, des parcs et des centres d'intérêts;
- Mettre deux voies sur la piste cyclable (bidirectionnelle) d'un seul côté du chemin d'Oka et améliorer la signalisation dédiée aux déplacements actifs;
- Ajouter une traversé piétonne à l'intersection du Chemin d'Oka et Principale;
- Connecter les pistes cyclables du chemin d'Oka et de la vagabonde;
- Revoir certaines entrées sur les rues Émile-Brunet et Giguère;
- Montée de la baie étroite pour circuler à pied ou à vélo et prévoir un feu de circulation;
- Quatre intersections / entrées à sécuriser sur le chemin d'Oka :
 - Écocentre et serres communautaires;
 - Montée de la Baie;
 - Chemin Principale;
 - Au nord du IGA, près du parc pour enfant (Intersection rue Caron et chemin Principal).

4.3. Thématique 3 : Cadre bâti

- De façon générale, très peu de participants ont indiqué préférer une architecture très moderne pour le secteur. Plusieurs participants ont plutôt indiqué avoir une préférence pour une architecture plus champêtre ou intégrant des éléments qui rappellent l'identité locale ;
- Plusieurs participants ont indiqué souhaiter voir le développement d'une signature architecturale distinctive pour le secteur et surtout, d'éviter la multiplication de bâtiment identique sans personnalité ;
- À certaines tables, nous avons constaté que les participants étaient réticents à la densification du secteur et craignent, notamment, une perte de l'identité locale. Des activités de communication pourraient aider à communiquer aux citoyens pourquoi une densification est planifiée et comment celle-ci peut contribuer au bien-être de tous.

4.4. Autres éléments ayant été abordés par les participants lors de l'activité

- Certains participants ont indiqué qu'ils souhaiteraient que l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du PPU se déroule avant ou après la période estivale afin qu'ils puissent participer plus facilement à celle-ci;
- Certains participants ont aussi fait part de leurs nombreux questionnements sur le financement des interventions sur le chemin d'Oka. Ils craignent une augmentation des taxes municipales.

5. Échéancier des prochaines étapes

- 5.1. Juillet 2024 : Assemblée publique de consultation
- 5.2. Automne 2024 : Entrée en vigueur

6. Mot de la fin

FIN 21 :13